

Flash ANR Covid-19 :
86 projets financés pour un budget de 14,5 M€
et poursuite d'un appel ouvert en continu RA-ANR Covid-19

Dans le cadre de l'appel Flash Covid-19 visant à mobiliser les communautés scientifiques en lien avec le développement de l'épidémie, l'ANR a sélectionné au terme de son processus d'évaluation, pour financement immédiat, 86 projets de recherche couvrant un grand nombre de problématiques liées à la crise. Le budget de cet appel a augmenté significativement à hauteur de 14,5 M€ grâce au fonds d'urgence alloué par le Ministère de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et au soutien de partenaires financeurs. Au regard de la situation évolutive, l'appel restera ouvert avec un nouvel appel RA-Covid-19 pour répondre aux nouveaux besoins urgents de recherche-action (RA).

L'appel Flash ANR Covid-19 lancé le 6 mars vise à mobiliser les communautés scientifiques sur 4 priorités identifiées par l'OMS en lien avec le conseil scientifique de REACTing, coordonné par l'Inserm et le Ministère chargé de la recherche. Face à la situation exceptionnelle, l'ANR a mis en place un dispositif accéléré et allégé pour répondre aux besoins urgents de recherche tout en préservant les principes d'évaluation par les pairs.

A la date de clôture de l'appel Flash Covid-19, le 23 mars, 270 projets éligibles ont été déposés. Le 26 mars, l'ANR a permis le démarrage de 44 projets pour lesquels le comité scientifique a retenu les critères de l'adéquation du projet au regard des objectifs visés et de l'urgence pour la crise sanitaire.

Au terme du processus d'évaluation, le comité scientifique d'évaluation a proposé pour financement immédiat 86 projets et une liste complémentaire de 40 projets.

Le budget initial consacré à cet appel était de 3 M€. Aujourd'hui grâce au fonds d'urgence mobilisé par le MESRI et à l'engagement de la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM), le budget atteint ainsi 14,5 M€.

Face à la forte mobilisation des communautés scientifiques dans le cadre de cet appel Flash, d'autres partenaires financeurs **dont les régions Pays de la Loire, Normandie, Grand Est, Occitanie, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes** ont manifesté leur souhait de s'associer en complémentarité et d'apporter leur soutien directement à des projets sélectionnés. **Ces financements complémentaires permettront d'augmenter encore le nombre de projets retenus pour financement.**

Les projets sélectionnés sont issus de disciplines scientifiques diverses, couvrant un grand nombre de problématiques contribuant à la production de connaissances et à leur apport à la lutte contre l'épidémie, la majorité répondant à des problématiques figurant dans plusieurs des 4 axes de l'appel.

- 1^{er} axe : Études épidémiologiques et recherche translationnelles
- 2^e axe : Physiopathogénie de la maladie (interactions virus-hôte et réponse immune)
- 3^e axe : Mesures de prévention et de contrôle de l'infection en milieu de soins (y compris les meilleurs moyens de protéger les agents de santé) et en milieux communautaires
- 4^e axe : Éthique - Sciences humaines et sociales associées à la réponse

Quel que soit l'axe, de nombreux projets revêtent un caractère interdisciplinaire incluant une composante en SHS comme en numérique et informatique.

Un appel ouvert dès le 15 avril 2020 pour répondre aux nouveaux besoins de recherche : RA-Covid-19

Afin de s'adapter à la situation évolutive et pour permettre à de nouveaux projets d'être déposés et évalués selon les mêmes modalités, un nouvel appel **RA-Covid-19 dédié à des travaux de recherche court terme (3-12 mois) sera ouvert dès le 15 avril en continu jusqu'au 28 octobre 2020** (date susceptible d'être prolongée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire). Dans la continuité de l'appel Flash, ce nouvel appel vise à recueillir toutes les propositions de projets de type « Recherche-Action » (RA), à savoir des projets urgents et rapides dont les résultats pourraient être implémentés en quelques mois dans la société. Les thématiques concernées sont notamment :

- les mesures de prévention ;
- les traitements, incluant les vaccins ;
- les tests grande échelle ;
- les études de seroprévalence ;
- les rebonds épidémiologiques ;
- les stratégies de déconfinement et leur mise en œuvre ;
- la sortie de crise au niveau sanitaire, économique, environnemental, des relations interpersonnelles, ou des changements sociaux et impacts économiques ;
- les initiatives One Health (« une seule santé ») d'approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique, animale et environnementale...

Ce dispositif vient en complémentarité de l'action du Comité analyse, recherche et expertise (CARE) qui pour vocation à examiner « des idées, des actions, des innovations dans tous les domaines, pouvant avoir un impact rapide sur la situation et que les proposant sont en

capacité de mener, au moins dans leur première phase, avec les moyens dont ils disposent ». Un dispositif lancé par le MESRI qui assure la cohérence des actions.

Flash : un dispositif accéléré pour répondre à des besoins urgents de recherche

Instrument de financement spécifique de l'ANR, l'appel Flash s'appuie sur un dispositif accéléré qui permet de financer des recherches nécessitant l'acquisition d'informations et de données rares et permettant la production résultats scientifiques inédits en lien avec un événement dont l'ampleur et la rareté sont exceptionnelles. La sélection et le financement sont réalisés dans un délai court, sans déroger aux principes d'évaluation par les pairs.

Consultez la liste des projets sélectionnés et la page de l'appel à projets :

<https://anr.fr/fileadmin/aap/2020/selection/flash-covid-selection-2020.pdf>

<https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-flash-covid-19/>

À propos de l'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes d'investissements d'avenir (PIA 1, 2 et 3), dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

Plus d'informations : www.anr.fr

Nous suivre :



[@agencerecherche](https://twitter.com/agencerecherche)



[ANR](https://www.linkedin.com/company/anr)

CONTACTS PRESSE

Katel Le Floc'h – Tél. 06 81 61 12 97

Corinne Le Ny-Gigon – Tél. 06 88 16 17 49

contactpresse@anr.fr